

## ■ RÉGIONALES Passe d'armes entre Malvy et Reynié

Le président partant de la région Midi-Pyrénées, le socialiste Martin Malvy, a dénoncé jeudi soir les « calculs abracadabrantiques » du candidat Les Républicains (LR) aux régionales de décembre, Dominique Reynié, qui s'oppose à un projet de loi créant une fonction de « président-délégué » dans les futures grandes régions. Hier, Dominique Reynié avait critiqué dans le Figaro un projet de loi annoncé le 30 juillet par Damien Alary, président socialiste de la région Languedoc-Roussillon. Ce projet de loi doit créer des postes de présidents-délégués, numéro 2 des exécutifs régionaux, dans chacune des 13 nouvelles grandes régions. « La création de cette fonction de "président-délégué" de région découle directement du tout récent accord électoral associant le PS au Parti radical de gauche (PRG) », écrit dans sa tribune Dominique Reynié. Selon lui, il s'agit d'un poste créé pour « consoler » Damien Alary. Dominique Reynié chiffre le coût de cette mesure à 114 millions d'euros en se basant « sur la présidence actuelle de Midi-Pyrénées, celle de Martin Malvy », qu'il accuse au passage de manquer de transparence sur l'organisation de son cabinet. « Manipulation ! », a réagi Martin Malvy hier soir dans un communiqué, raillant la « parfaite méconnaissance du sujet » de la part de Dominique Reynié. Selon Martin Malvy, la composition de son cabinet est publique parce que fixée par la loi et la création d'un nouveau poste de président-délégué « ne coûterait pas un seul euro de plus » car la loi « divise par deux le nombre de vice-présidents » et donc « le montant des indemnités versées à ce titre ».

## ■ ÉCONOMIE Accord social avec les employés de la banque d'Andorre

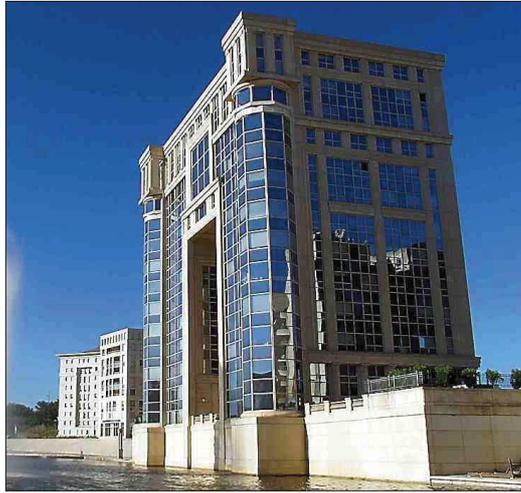
**Principauté.** L'agence de Résolution d'Entités Bancaires (AREB) d'Andorre a annoncé hier avoir signé une convention avec les salariés de la Banca Privada d'Andorra (BPA) accusée de blanchiment d'argent mafieux pour indemniser les salariés qui ne seront pas réembauchés dans la structure qui doit lui succéder. L'AREB n'a pas précisé le nombre de salariés à licencier, mais ils recevront 25 jours d'indemnisation par année travaillée. La décision est attendue en septembre en principe après le transfert des actifs licites à la nouvelle banque, Vall Banc, officiellement créée le 17 juillet dernier. Pour réembaucher à Vall Banc, l'AREB tiendra compte des aptitudes, du curriculum vitae et, en cas de nécessité de départager des salariés, de la situation familiale. Cette autorité, chargée de la restructuration des banques en difficulté dans la principauté, avait annoncé le mois dernier vouloir mettre sur les rails un nouvel établissement destiné à être vendu « avant la fin de l'année ».

# Les agents de l'Hôtel de Région inquiets de leur sort

## Les agents territoriaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées déplorent l'absence d'informations sur leur devenir professionnel dans le cadre de la fusion.

**A** l'Hôtel de Région de Montpellier, les fonctionnaires territoriaux sont soucieux. Ils le savent, la fusion Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, aura des conséquences sociales sur l'emploi. « Les agents territoriaux ont l'angoisse de ce qu'ils vont devenir », exprime Thierry Vernière, secrétaire général Unsa au conseil régional Languedoc-Roussillon. Si les deux patrons des exécutifs régionaux, Damien Alary (Languedoc-Roussillon) et Martin Malvy (Midi-Pyrénées), ont assuré qu'il n'y aurait pas de mutations forcées. C'est plutôt l'absence d'information sur la mutualisation des services, souvent en double dans les deux régions, leurs localisations futures, les incertitudes sur les missions des personnels qui renforcent un sentiment de malaise.

**■ Des sous fonctionnaires**  
L'inquiétude est perceptible au sein même du conseil régional. « Nous avons l'impression d'être des sous fonctionnaires », lâche le délégué syndical. « 1 000 agents » sont pourtant concernés par la réforme. Si la fonction publique d'État, soumise à la même problématique, est désormais fixée sur son sort puisque le préfet préfiguration, Pascal Mailhos, a annoncé les grandes lignes pour les services d'État (lire ci-contre), les agents montpellierains naviguent dans le flou. « Quel impact va avoir la réorganisation des services déconcentrés de l'État sur la localisation des agents territoriaux », se demande-t-il. « Le gouvernement n'a donné aucun chiffre. Mais si je prends comme référence les répartitions des Directions régionales de l'État et si par mimétisme nous appliquons cette répartition entre Toulouse et Montpellier, à notre administra-



► Les agents du conseil régional de Montpellier s'inquiètent de la réforme.

tion, seuls 195 agents auraient l'assurance de rester sur Montpellier, les presque 800 agents restants en fait quoi ? ». Les fonctionnaires devront patienter jusqu'aux régionales (du 6 et 13 décembre prochain), pour savoir de quoi sera fait leur futur. En attendant Thierry Vernière reste en alerte. Il espère des engagements clairs sur une répartition juste, équilibrée et loyale entre Montpellier et Toulouse des services, « indépendamment de la désignation de Montpellier comme siège du futur Conseil régional qui reste un point incontournable ». A la rentrée, l'organisation syndicale entend mettre tout en œuvre pour faire remonter les revendications des agents.

**Mathilde Contié**

► En plus des 1 000 agents, il faut ajouter 2 200 fonctionnaires rattachés à la collectivité, répartis sur les cinq départements du Languedoc-Roussillon.

## Les fonctionnaires d'Etat fixés

Lors de la présentation de la nouvelle organisation des services régionaux de l'État, le préfet préfiguration, Pascal Mailhos, avait évalué à environ 200, le nombre d'agents de la fonction publique d'État qui devraient déménager. Pascal Mailhos avait alors indiqué que « l'équilibre actuel de l'emploi public régional de l'État serait maintenu », soit 55 % pour Toulouse et 45 % pour Montpellier. Si le préfet avait déclaré « ne pas pouvoir chiffrer l'impact précis de la réforme sur les effectifs régionaux », il avait précisé que les services régionaux de l'État représenteraient les deux tiers des réductions d'effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, contre un tiers pour les services départementaux.

## À SAVOIR

### Les mobilités contraintes des agents territoriaux seront indemnisées

Depuis vendredi dernier, les agents de la fonction publique territoriale soumis à des mobilités contraintes (comme c'est le cas pour la réforme des régions), pourront percevoir une compensation financière afin « d'accompagner les mobilités géographiques contraintes ». Lorsqu'un agent muté ne change pas de résidence, l'indemnité est calculée en fonction de l'allongement de son trajet vers son nouveau lieu de travail. Entre 20 et 40 km aller-retour, il percevra au total 1 600 euros, la somme augmentant progressivement jusqu'à atteindre 6 000 euros si le trajet dépasse 90 km. Les agents qui ont un véhicule de fonction, un transport collectif gratuit, ou encore un logement de fonction sans frais de transport, ne peuvent pas bénéficier de l'indemnité. Si l'agent change de domicile et que la distance aller-retour entre sa résidence initiale et son nouveau lieu de travail est d'au moins 90 km, l'indemnité varie en fonction de la situation familiale. Elle va de 6 000 euros pour un agent sans enfants à 15 000 euros pour un agent ayant plus de trois enfants à charge et dont la mobilité entraîne la perte d'emploi de son conjoint.

#### Complément de prime

Une somme jugée insuffisante par Thierry Vernière au regard des primes que recevront les fonctionnaires d'État pour déménager. « Pour eux, il n'y aura pas de condition et ils sont assurés de toucher un complément de 6 100 euros ». Environ 11 000 agents seraient directement impactés par la nouvelle carte des régions et la réorganisation de l'État, qu'il accompagne. La fonction publique territoriale emploie quelque 1,8 million d'agents. En avril dernier, la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique Marylise Lebranchu avait présenté en conseil des ministres une série de mesures pour accompagner les agents directement concernés par la réforme territoriale. Outre un développement du télétravail, un droit à une « mutation prioritaire » ou encore des plans de formation, elle avait indiqué que les agents verraient leur rémunération garantie et percevraient une « aide financière à la mobilité ». Ce qui est désormais le cas.

# Meurtre : quatre jeunes en garde à vue

## Quarante-huit heures après la découverte du corps d'une étudiante de 23 ans dans un appartement du centre-ville de Toulouse, quatre jeunes ont été placés en garde à vue.

**Q**uatre jeunes gens ont été placés en garde à vue et étaient entendus hier à Toulouse, 48 heures après la découverte du corps décomposé d'une étudiante de 23 ans, placée dans une malle en plastique, dans un appartement du centre-ville. Une conférence de presse du parquet est prévue ce matin, au terme des 48 heures de garde à vue. Selon une source proche du dossier, un jeune homme s'est présenté mercredi soir à la police judiciaire, déclarant avoir des informations sur le meurtre. Il a rapidement été placé en garde à vue et interrogé, ainsi qu'un autre jeune homme et une jeune fille, a-t-on ajouté. Une quatrième personne, un

autre jeune homme, a aussi été placée ultérieurement en garde à vue. Selon France 3, l'homme qui s'est présenté spontanément ne serait pas l'auteur du meurtre mais aurait déclaré avoir aidé à maquiller la scène du crime, en achetant notamment de l'acide chlorhydrique. Il aurait donné aux enquêteurs l'identité du meurtrier présumé, un homme d'une vingtaine d'années interpellé mercredi soir. Placé en garde à vue, il restait muet face aux enquêteurs. Des voisins avaient expliqué que la victime, « jolie et sociable », était étudiante en art et archéologie à l'université du Mirail de Toulouse après avoir débuté des études de langues étrangères appliquées. Son corps avait

été découvert dans un appartement du centre historique, près de la basilique Saint-Sernin, un haut lieu touristique de la ville, après que sa famille et des amis se sont inquiétés de n'avoir plus reçu de signe de vie depuis une dizaine de jours. Alertés, les pompiers ont pénétré lundi soir dans son studio du 3<sup>e</sup> et dernier étage, découvrant le corps en position foetale dans la caisse en plastique.

#### ■ Une affaire de drogue ?

L'autopsie a permis de déterminer que « le décès pouvait résulter d'une fracture du crâne ». « Le cadavre se trouvait dans un état de décomposition avancée », avait déclaré le parquet mercredi, excluant le suicide ou l'acci-

dent. Des produits corrosifs susceptibles d'accélérer la décomposition ont été trouvés dans le studio qu'occupait la victime. Le corps était tellement abîmé qu'on avait dans un premier temps pensé à un démembrement. « L'enquête a été élargie des chefs notamment d'atteinte à l'intégrité d'un cadavre et modification d'une scène de crime », a ajouté hier le parquet. Selon des informations de presse et de source proche du dossier non confirmées officiellement, le meurtre pourrait être lié à une affaire de drogue. La victime aurait abandonné ses études, fréquenté des toxicomanes et consommé elle-même des stupéfiants, a-t-on précisé.

Selon Le Parisien, le jeune homme qui s'est présenté spontanément aux enquêteurs « semble avoir été présent sur les lieux des faits au moment du meurtre ». Des informations de presse font aussi état de la saisie dans le studio dont la porte avait été calfeutrée de nombreux éléments destinés à retarder la découverte du corps : bombes désodorisantes, insecticides et bouteilles d'acide chlorhydrique vides. La date d'achat de ces produits - avant ou après le meurtre - permettrait de dire s'il y a eu préméditation. Une voisine avait déclaré mardi avoir entendu des bruits et une altercation entre deux hommes et une femme, mardi 28 juillet, dans le studio de l'étudiante.